

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2026

Date de convocation : 20/02/2026

Date d'affichage : 20/02/2026

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 15

Conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-six,

Le 09 mars à 20 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur NOËL Denis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames, DIAS Delphine, BUSSI Isabelle, LEMARCHAND Françoise, MAHEUX Janine, ROUSSEL Nathalie, PEIGNER Odile, MERLETTE Lucille Messieurs NOËL Denis, POULIN Etienne, ROUSSEL Franck, CRÉPEAU Serge, BERNAGE Jérôme, CHARPENTIER Raynald, CAPPOËN Grégory, PAUL Olivier

ABSENTS EXCUSES : /

Madame MERLETTE Lucille a été élue secrétaire de séance,

Approbation du compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 02 février 2026.

Délibérations

VOTE DES TAUX 2026 Délib. N°2026-02

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le conseil municipal propose de ne pas augmenter les taux d'imposition locale pour l'exercice 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les trois taxes directes :

Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	42,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	55,48 %
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires - TH	9,22 %

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 Délib. N°2026-03

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur POULIN Etienne procède à la présentation du Compte Administratif 2025 sous sa nouvelle forme de Compte Financier Unique 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Autheuil-Authouillet ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Autheuil-Authouillet ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Compte Financier Unique fait apparaître un résultat de clôture de 2025

En section de Fonctionnement

Recettes un montant de	722 285,94 €
Dépenses un montant de	635 570,61 €
Soit un excédent de fonctionnement de clôture de	86 715,33 €

En section d'investissement

Recettes un montant de	252 324,32 €
Dépenses un montant de	222 604,32 €
Soit un excédent d'investissement de clôture de	29 720,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Autheuil-Authouillet

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT L'EXERCICE 2025 Délib. N°2026-04

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	35 659,16 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	440 594,34 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	92 720,00 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	86 715,33 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	120 600,00 €
En recettes pour un montant de :	56 647,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €
---	---------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, les membres du Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
--	---------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	527 309,67 €
--	---------------------

Adopté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 Délib. N°2026-05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. de la loi n°82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif ; Débat d'orientation budgétaire (DOB) en Conseil Municipal le 02 février 2026 et commission des finances élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le 03 mars 2026 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Denis NOËL ;
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
À l'unanimité

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

<u>Mouvements réels</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	375 900,00 €	375 900,00 €
- Fonctionnement	1 180 306,76 €	1 180 306,76 €

PRÉCISE que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

Dit que le budget est voté chapitre par chapitre par nature en section de fonctionnement et d'investissement,

Dit que la fongibilité des crédits s'opère par des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, soit dans la limite de 50 000,00 € en section de Fonctionnement et 26 000,00 € en section d'Investissement.

Adopté à l'unanimité

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE Délib. N°2026-06

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention exceptionnelle de 5 000,00 € de l'association « Ecoute ta Planète » pour organiser le festival « Écoute ta Plante » qui se tiendra le 16 mai 2026 au Verger du Parc.

Après avoir fait le point sur l'ensemble des documents fournis, sur les financeurs et après avoir assisté à la réunion de préparation du vote du budget prévisionnel, Monsieur le Maire propose de participer pour un montant de 2 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € à l'association « Ecoute ta Planète » pour organiser le festival « Écoute ta Plante ».

Adopté à l'unanimité

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe :

INONDATIONS 2026

- Un dossier ICATNAT pour une reconnaissance en état de catastrophe naturelle a été déposé à la suite des dernières inondations par la Mairie.
- Neuf troncs d'arbres ont été enlevés de la rivière par les services l'Agglomération Seine Eure, des embâcles ont été créés.
- Une enquête est en cours pour contrôler si les travaux réalisés sur les berges, rue des Peupliers, n'ont pas eu d'impact sur la circulation naturelle de l'eau.
- Des travaux seront réalisés par les services de l'Agglomération Seine Eure courant 2027 afin de prévenir au mieux les prochaines inondations.

ÉGLISE

Les devis pour les études ont été signés.

Questions diverses :

Monsieur Bernage rappelle que l'Agglomération Seine Eure met à disposition des usagers du territoire un service nommé « La maison de l'habitat » qui accompagne les particuliers pour leurs demandes de travaux et de subventions. Un lieu d'accueil unique pour répondre à toutes vos questions : installation / achat / rénovation / investissement.

Monsieur Cappoën signale qu'un des pots de fleurs au petit parking route d'Évreux a été bougé.

Monsieur Poulin alerte, il y a trop de passage sur le parking de la salle des fêtes, il s'est fortement dégradé.

Il explique qu'il ira à sa dernière conférence de garnison le 19 mars prochain.

Séance levée à 21h01

Signataires

Le Maire	La secrétaire de séance
Denis NOËL	Lucille MERLETTE

Suite et dernière page :

- *Récapitulatif des délibérations*
- *Tableau des signatures*

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU LUNDI 9 MARS 2026

Date de convocation : 20/02/2026

Date d'affichage : 20/02/2026

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 15

Conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-six,

Le 09 mars à 20 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur NOËL Denis, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames, DIAS Delphine, BUSSI Isabelle, LEMARCHAND Françoise, MAHEUX Janine, ROUSSEL Nathalie, PEIGNER Odile, MERLETTE Lucille Messieurs NOËL Denis, POULIN Etienne, ROUSSEL Franck, CRÉPEAU Serge, BERNAGE Jérôme, CHARPENTIER Raynald, CAPPOËN Grégory, PAUL Olivier

ABSENTS EXCUSES : /

Madame MERLETTE Lucille a été élue secrétaire de séance,

* * *

Récapitulatif des délibérations

Approbation du compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 02 février 2026.

Délib.	Désignation des dossiers	Décisions du Conseil Municipal
2026-02	Vote des taux 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-03	Approbation du compte financier unique 2025	Adoptée à l'unanimité
2026-04	Affectation du résultat l'exercice 2025	Adoptée à l'unanimité
2026-05	Vote du budget primitif 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-06	Subvention exceptionnelle « Festival écoute ta planète »	Adoptée à l'unanimité

Séance levée à 21h01

Tableau des signatures

Signataires

Le Maire	La secrétaire de séance
Denis NOËL	Lucille MERLETTE

Affiché et publié le 12/03/2026